

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absente excusée : Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote des CFU (compte financier unique).
- Affectation des résultats.
- Vote des taxes.
- Vote des budgets primitifs 2023.
- Vote des subventions aux associations.
- Révision du forfait communal versé à l'OGEC.
- Révision du tarif de location annuelle de la salle polyvalente.
- Vote des tarifs de location de vélos (régie touristique).
- Site de la SIECO :
 - o Retrait de la délégation du Droit de Préemption Urbain institué sur les parcelles liées à la convention d'étude.
 - o Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPF.
- Convention avec le SYDEV : Travaux rénovation éclairage rue de la Mairie.
- Demande de subvention « Fonds Vert ».
- Admission en non-valeur.
- Demande de l'association « Mail'tains en fête ».
- Vente d'un terrain.

Informations diverses :

- Le point sur le personnel communal.
- Le point sur les travaux en cours.
- Le point sur l'avancement de la « Maison des Jeunes ».
- Bilan de la commission « Communication ».
- Bilan de la commission « Culture Patrimoine ».
- Bilan de la commission « Tourisme ».

Questions diverses.

Mme Béatrice VALADE est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 février 2023.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Budget communal : Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2022 :**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2022, Mr Denis THIBAUT est nommé Président, Mr le Maire quitte la séance pour que les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 13 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	598 346.72 €	Dépenses d'investissement :	362 152.53 €
Recettes de fonctionnement :	788 223.81 €	Recettes d'investissement :	409 351.95 €
Résultat de fonctionnement :	189 877.09 €	Résultat d'investissement :	47 199.42 €

Résultat de clôture : 237 076.51 €

➤ **Affectation du résultat :**

Les résultats de fonctionnement de 2022 sont affectés comme suit :

- ↳ 116 374.24 € seront affectés en recettes d'investissement au compte 1068
- ↳ 73 502.85 € seront reportés en fonctionnement au compte 002.

➤ **Budget tourisme : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2022 :**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2022, Mr Denis THIBAULT est nommé Président, Mr le Maire quitte la séance pour que les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 13 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	63 371.82 €	Dépenses d'investissement :	43 656.38 €
Recettes de fonctionnement :	117 116.60 €	Recettes d'investissement :	45 779.46 €
Résultat de fonctionnement :	<u>53 744.78 €</u>	Résultat d'investissement :	<u>2 123.08 €</u>

Résultat de clôture : 55 867.86 €

➤ **Vote des taxes communales 2023 :**

Mr le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur l'évolution des taxes pour l'année 2023. Cette année, en plus de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, il faut voter pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mr le Maire propose de figer les taux actuels sachant que les décisions prises sur les taux impactent le montant des dotations attribuées aux communes.

Le conseil municipal décide avec 3 abstentions et 11 voix POUR de maintenir les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	35.00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	59.81 %
Taxe d'habitation Résidences secondaires :	18.54 %

➤ **Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2023 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP communal comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	780 658.85 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	602 813.83 €

➤ **Budget Tourisme : vote du Budget Primitif 2023 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP « tourisme » comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	117 818.78 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	44 117.00 €

➤ **Attribution des subventions aux associations :**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en auront fait la demande :

Ensemble Musical Mailletais	1600	Association Les Petites Grenouilles	250
Foyer Rural	100	La Devise	100
Ass Parents Elèves Ecole Publique	600	Société de Chasse	200
Ass Parents Ecole Privée APEL	600	Amicale Laïque Maillé-Maillezais	100
Ass Amis du Moulin de la Pichonnière	150	Le Kiosque	100
La Maraichine	300	ADAPEI	100
La Cavalerie d'Agrippa	150	Amicale de l'éhpad de Maillé	100
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150	MFR Les Herbiers	50
Chorale Les Voix du Marais	100	MFR Mareuil sur Lay	50

L'attribution de la subvention demandée par l'ADMR sera votée ultérieurement.

➤ **Révision du forfait communal versé à l'OGEC :**

Mr le Maire rappelle la demande de l'OGEC, qui, soucieux de l'équilibre financier de l'école Saint Pient, sollicite la réévaluation du forfait communal fixé à 623 € par élève depuis 2015. Après étude des coûts des écoles, le conseil municipal, décide d'augmenter le forfait communal et fixe le montant à 748 €/an par élève domicilié sur la commune.

➤ **Révision du tarif de location annuelle de la salle polyvalente :**

Considérant que le loyer annuel demandé aux associations qui utilisent les salles communales régulièrement s'élève à 60 € depuis 2015 ; Considérant l'augmentation importante du prix des énergies ; le conseil municipal décide de porter à 100 € le loyer annuel à partir de 2023 pour l'Ensemble Musical, la Maraichine, le Foyer Rural et Devise.

➤ **Location de vélos :**

Mr le Maire fait savoir que l'entreprise « A Bicyclette » propose la mise à disposition de vélos afin qu'ils soient mis en location par la régie touristique moyennant le reversement de 60 % des encaissements à l'entreprise « A Bicyclette ».

Considérant que cette activité supplémentaire pourrait apporter de la dynamique et un complément d'offre touristique, le conseil municipal, accepte le partenariat avec l'entreprise « A Bicyclette » et entérine les tarifs proposés.

➤ **Site de la SIECO :**

Comme convenu dans l'article 12 de la convention signée avec l'EPF, le conseil municipal,

- décide avec une abstention, le retrait partiel de la délégation du Droit de Prémption Urbain qui lui a été accordée lors de la précédente réunion de conseil municipal. Ce retrait de délégation porte seulement sur les parcelles liées à la convention d'étude, soit les parcelles cadastrées B (591, 592, 800, 801, 802, 803, 1574, 1588 et 1591). Mr le Maire conserve son droit de préemption sur les parcelles attenantes.
- délègue avec une abstention, l'exercice du Droit de Prémption Urbain à l'EPF sur les parcelles listées ci-dessus.

➤ **SYDEV : Convention pour les travaux de rénovation de l'éclairage public « rue de la mairie » :**

Mr le Maire précise que le luminaire défectueux est situé près de garages. Le conseil municipal, estime que ce point lumineux n'est pas indispensable et décide de reporter cette décision.

➤ **Demande de subvention « Fonds Vert » :**

Mr le Maire fait savoir que l'on peut solliciter une subvention « modernisation de l'éclairage public » pour une partie des travaux d'effacement de réseau de la rue St Pient : le remplacement du matériel d'éclairage public qui est estimé à 18 851 €. Le conseil municipal entérine cette proposition et sollicite la subvention à hauteur de 30 %.

➤ **Admission en non-valeur :**

Avec 4 voix CONTRE et 10 voix POUR, le conseil municipal entérine la demande d'admission en non-valeur de la somme de 106.60 € correspondant à des impayés de cantine de 2018 et que le trésor public n'a pu recouvrer.

➤ **Demande de l'association « Les Mail'tains en fête » :**

Le conseil municipal confirme le refus d'acheter le local de stockage appartenant à Mr Sachot mais accepte de mettre à disposition de cette association, une partie de la réserve une fois que l'aménagement sera terminé. Une convention sera alors signée entre le Président des Mail'tains et la commune de Maillé.

➤ **Vente d'un terrain :**

Le conseil municipal accepte de vendre à l'euro symbolique le terrain cadastré WA 17, dont la commune n'a pas l'utilité, à Mr Guillon, propriétaire riverain de cette parcelle.

2) Informations diverses :

- Le point sur le personnel communal :

- ↳ Départ de François BARREAU : Un pot de départ sera organisé dans l'atelier communal le mardi 18 avril à 17 h.
- ↳ La procédure de recrutement d'un nouvel agent technique est en cours, avec l'aide du Centre de Gestion.
- ↳ Une personne en recherche d'emploi a réalisé un stage d'immersion durant deux semaines avec les agents techniques.
- ↳ Service Cantine : une personne supplémentaire a été recrutée pour renforcer l'équipe en place.

- Le point sur les travaux en cours :

La Halle du Port : Il a été constaté que certaines entreprises avaient pris du retard dans la programmation des travaux.

Le terrain de camping : les travaux électriques prévus ne sont toujours pas réalisés ; des soucis avec le nouveau chauffe-eau.

Le locatif rue de la Poste : les travaux sont en cours.

Le Stade : les travaux de terrassement ont été réalisés par des bénévoles. Les algécos devraient être livrés prochainement. Les travaux d'éclairage du stade ont été programmé par le sydev.

Le MAM : les travaux de cour et de clôture sont terminés. Il reste un volet à poser.

Le panneau d'informations : il est en place. Il reste le raccordement électrique à réaliser pour qu'il soit opérationnel.

Le terrain multi sports : la subvention demandée n'ayant pas été octroyée dans sa totalité, la commission « Enfance Jeunesse » doit retravailler ce dossier afin de trouver de nouveaux financements.

Le point sur l'avancement de la « Maison des Jeunes » : les travaux d'aménagement du local sont réalisés petit à petit par les bénévoles et les jeunes : prochain rdv le 13 mai de 9 h à 12 h. La junior association est en cours de création avec l'aide du référent jeunesse du kiosque.

- Le point sur les réunions de commissions :

↳ « Communication » :

- Le site internet de la mairie : des difficultés dans la durée de réaction du webmaster.
- Un projet de réalisation d'une carte du village (pour 2024).
- Mme Neveu a participé à une formation sur une nouvelle méthode de communication : le storytelling :
- Facebook Mairie et Facebook tourisme connaissent une bonne évolution.
- Mme Neveu propose de faire le lien entre la mairie et la presse lors d'évènements prévus.

↳ « Culture – Patrimoine » : la commission prépare

- la réalisation d'un flyer « circuit découverte » composé de 10 lieux et agrémenté de photos.
- un rallye découverte « patrimoine » dans le cadre des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.
- la nomination des venelles : avec l'aide des mémoires du village, et après vérification du cadastre.
- la balade découverte du 16 avril en partenariat avec le Parc : vif succès de cette animation : environ 70 inscriptions.

↳ « Scolaire » :

- Un courrier commun, préparé par les mairies de Maillezais et de Maillé, a été adressé à Mr le Maire de St Pierre le Vieux afin de relancer une réflexion quant à l'avenir des écoles et un éventuel regroupement pédagogique : en attente d'une réponse.
- Le 5 mai, aura lieu la pose de la devise républicaine dans l'enceinte de l'école publique.

↳ « Tourisme » :

Les nouveaux bureaux sont opérationnels.
Il est proposé d'acheter un présentoir ainsi que des kakémonos dont un pourrait être installé au carrefour de l'école afin d'attirer vers le port.
Ce jour, 4 capucines sont à l'eau cependant un problème électrique a été constaté.
De nouveaux flyers ont été imprimés, ils seront distribués dans les offices de tourisme.
La crêperie ambulante sera réinstallée fin avril ; la marchande de glaces souhaite revenir pour la saison.
La Halle est un espace public libre d'accès (sauf le four). Les groupes qui veulent la réserver doivent s'adresser à la mairie mais cela n'empêchera pas les promeneurs de s'y arrêter. L'inauguration de ce nouveau bâtiment communal aura lieu le samedi 24 juin.

3) Questions diverses :

- Concernant la crêperie : il est demandé des précisions sur l'évacuation des eaux usées du lave-vaisselle.
- La Végéterie : Il est rapporté un manque d'information auprès des habitants.
- Pour faire suite au feu provoqué par le bruleur d'un employé communal chez Samuel Autet l'année dernière, prévoir le remplacement du grillage.
- Prévoir la remise en place de la pierre déplacée par Mr Billaud sur le halage de St Nicolas.
- Préparation du flyer des animations estivales par Coralie Rambaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Béatrice VALADE.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

